

**Guide méthodologique**

**Documents prudentiels européens quantitatifs à communiquer annuellement et trimestriellement par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire**

Ce guide méthodologique traite des états quantitatifs présentés dans l’instruction 2020-I-05.

**PFE.50.01**

**Données membres**

1. **Colonnes**

Le tableau de l’état comporte :

* Une colonne C0010 Contrats à prestations définies (indemnités de fin de carrière, anciens contrats article 39)
* Une colonne C0020 Contrats à cotisations définies (hors indemnités de fin de carrière, hors anciens contrats article 39)
* Une colonne C0040 Total

**Les clés de répartition sont à la discrétion de l’organisme, mais pourront être justifiées si le superviseur le demande.**

1. **Lignes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Ligne** | **Définition et formule** |
| Total Membres | ER0001 | Add-on BCE  Ne remplir que C0040 dans cette ligne  Nombre total de membres des régimes de retraite. Ce montant est égal à la somme des membres actifs, des participants bénéficiant de droits acquis différés et des membres retraités. |
| Membres actifs | R0010 | Nombre total de membres actifs (code 48 70 4 / Annexe I du règlement 250/2009).Si des membres actifs participent à la fois à des plans à prestations définies et à cotisations définies, une ventilation appropriée doit être appliqué. |
| Participants bénéficiant de droits acquis différés | R0020 | Nombre total de participants bénéficiant de droits acquis différés (code 4870 5 / Annexe I du Règlement 250/2009). Si des participants bénéficiant de droits acquis différés participent à la fois à des plans à prestations définies et à cotisations définies, une ventilation appropriée doit être appliqué. |
| Bénéficiaires | R0030 | Nombre total de bénéficiaires. Si des bénéficiaires participent à la fois à des plans à prestations définies et à cotisations définies, une ventilation appropriée doit être appliqué. |
| Dont retraités | ER0031 | Add-on BCE  Ne remplir que C0040 dans cette ligne  Nombre de membres à la retraite du régime de retraite. Un membre à la retraite est un membre d’un régime de retraite qui ne cotise plus ou dont les droits n’augmentent plus auprès du régime et qui a commencé à percevoir des prestations de retraite de ce régime. |
| Nouveaux membres | R0040 | Nombre de nouveaux membres actifs entrants (première souscription) sur la période de référence du reporting |
| Décès | R0050 | Nombre de décès de membres sur la période de référence du reporting |
| Sortie en capital (rachat total ou partiel) | R0060 | Nombre de membres ayant demandé la liquidation partiel ou complète en capital de leurs engagements. |
| Autres types de sorties du contrat | R0070 | Autres types de sorties du contrat non mentionnées ci-dessus (en nombre de membres) |
| Nouveaux bénéficiaires | R0080 | Nombre de nouveaux bénéficiaires sur la période de référence du reporting |
| Dont nouveaux retraités | R0090 | Nombre de participants actifs ou bénéficiant de droits acquis différés ayant pris leur retraite sur la période de référence du reporting |

